



Élus en exercice : **11**
Présents : **8**
Représentés avec pouvoirs : **1**
Absent (es) excusé(es) : **2**
Quorum atteint

COMMUNE DE LA FERTÉ-IMBAULT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2025

L'an deux mil vingt cinq et le **DIX-NEUF MAI à 14 HEURES**, le Conseil Municipal de la commune de LA FERTE-IMBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil en mairie 41300 LA FERTE-IMBAULT, sous la présidence de **Madame Isabelle GASSELIN, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Mai 2025

Présents : Mme Isabelle **GASSELIN** - M. Gérard **GATESOUBE** - Madame Béatrice **LANGVIN** - M. Jacky **GUÉPIN** - M. Damien **NASLIS** - M. Armel **CHAUVEAU** - Madame Pierrette **DUPRÉ** - M. Mamadou **BALDÉ**

Absents excusés avec pouvoirs : Monsieur Philippe **SCHINDLER** (Pouvoir à Mme Isabelle GASSELIN).

Absent (e-s) excusé (e-s) : Mme Maria-Victoria **DUGAND** - Madame Vénuzia **RESINA**

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

La séance a débuté à : 14 H 00

Désignation du secrétaire de séance : **Monsieur NASLIS Damien**

Arrivée de M. Mamadou BALDE à 14h03

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Convention de mise à disposition de Mme **SELLIER Magali** au SIVOS de LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS.

19-2025 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

Le Compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} **Avril 2025** a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil municipal, préalablement à la séance.

Madame le Maire, propose aux membres du Conseil municipal présents ou représentés d'approuver la rédaction de ces documents.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

❖ **D'APPROUVER** le Compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} **Avril 2025**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

20-2025 – CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2EME CLASSE

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante, de créer deux emplois permanents comme suit :

- **Un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} annualisé à compter du 1^{er} Juillet 2025**, pour occuper les fonctions de gestionnaire du camping municipal et de régisseur, gestionnaire de la chasse communale et divers travaux d'entretien.

- **Un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} Janvier 2026**, pour occuper les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts.

Ces emplois relèvent du grade d'Adjoint Technique Territorial stagiaire, actualisés en fonction de la reprise des services antérieurs de l'agent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

- ❖ **D'APPROUVER** la création de deux emplois permanents d'Adjoints Techniques de 2^{ème} classe comme énoncés ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

21-2025 – CAMPING MUNICIPAL CREATION D'UNE REGIE DE DEPENSES ET DE RECETTES

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante que l'agent qui sera recruté sur le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour la gestion du camping, sera nommé Régisseur et devra procéder à l'encaissement des recettes et constituer un « fond de caisse » liés à cette activité.

Par conséquent, Madame le Maire explique que pour gérer ces fonds, il est nécessaire de créer une régie de dépenses et de recettes du camping municipal. Les recettes seront recouvrées sous forme d'un carnet à souches puis déposées au Trésor Public.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

- ❖ **D'ACCEPTER** la création d'une régie de dépenses et de recettes pour la gestion du camping municipal,
- ❖ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette création de régie.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

22-2025 – ENCAISSEMENT DES ADHESIONS A LA CHASSE COMMUNALE

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante, d'encaisser les recettes provenant des adhésions des participants à la chasse communale par l'émission de titres de recettes adressées directement aux redevables qui devra s'en acquitter auprès du Trésor Public.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

❖ **D'APPROUVER** le système de facturation des adhésions à la chasse communale par l'émission de titres de recettes.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

23-2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE REFUGE ANIMALIER DE SOLOGNE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal, une convention établie par le « refuge animalier de Sologne » de Salbris qui propose de prendre en charge les animaux errants ou divagants sur le domaine public de la Commune.

Le coût de cette prestation est fixé à 1,20 € par habitant.

La somme due pour l'année 2025 est de 951 habitants X 1,20 €, soit **1 141,20 €**

Cette convention est valable pour une durée de 3 ans. Elle est ensuite renouvelée pour une durée annuelle par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

❖ **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la Commune et le Refuge animalier de Sologne de Salbris,

❖ **D'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention et de verser la somme due pour l'année 2025 s'élevant à 1 141,20 €.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

24-2025 – PARTICIPATION FINANCIERE SORTIES PEDAGOGIQUES ENFANTS SCOLARISES A L'ECOLE BOICHOT DE SALBRIS

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, des courriers reçus de la Commune de Salbris sollicitant une participation financière totale ou partielle, aux sorties pédagogiques organisées en 2025 pour 2 enfants domiciliés à LA FERTE IMBAULT et scolarisés à l'école Boichot de Salbris, à savoir :

- Enfant PAPET Sacha, classe de mer du 8 au 13 juin 2025 aux Sables d'Olonne pour un coût de 490,60 €.
- Enfant DOS SANTOS Jules, classe de mer du 28 avril au 3 mai 2025 pour un coût de 487,92 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

- ❖ **DE PARTICIPER** financièrement à ces 2 sorties pédagogiques à hauteur de 200,00 € au total.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

25-2025 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la nécessité de prendre une décision modificative au budget général afin de régulariser une faute de frappe au compte 001 et le rattachement des écritures du compte 238 au chapitre 041 « opérations patrimoniales » :

Investissement :

- **D 2184 – Matériel informatique : - 10,00 €**
- **R 001 – Excédent cumulé d'investissement : - 10,00 €**
- **R 238 – Avances versées sur commandes SIDELC 2019 : - 9 221,71 €**
- **R 238-041 : Avances versées sur commandes SIDELC 2019 : + 9 221,71 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

- ❖ **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux régularisations comptables ci-dessus.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

26-2025 – AVIS SUR TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT DU SIAEP DE SELLES-SAINT-DENIS/LA FERTE-IMBAULT A LA CCSR

Monsieur le 1^{er} adjoint fait part à l'Assemblée délibérante de la nécessité de donner un **simple avis** sur le transfert de compétence Eau et Assainissement du SIAEP de Selles-Saint-Denis à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières.

La décision reviendra au SIAEP de Selles-Saint-Denis/La Ferté-Imbault qui actera ce transfert par délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE

❖ **D'EMETTRE un simple avis** favorable au transfert de compétence Eau et Assainissement du SIAEP de Selles-Saint-Denis/La Ferté-Imbault à la CCSR.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

27-2025 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE ATSEM AU SIVOS DE LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu le projet de convention de mise à disposition,
Vu l'accord de l'agent concerné,

Considérant la fermeture de classe de maternelle à l'école Gaston PERCHERON de LA FERTE-IMBAULT à la rentrée 2025-2026 et l'ouverture de classe de maternelle à l'école de SELLES-SAINT-DENIS,
Considérant la nécessité de repositionner cet agent actuellement en poste à LA FERTE-IMBAULT sur un autre poste,

Considérant l'impossibilité de reclasser actuellement cet agent sur un autre poste de la commune de LA FERTE-IMBAULT et de la commune de SELLES-SAINT-DENIS,

Considérant la possibilité de placer ponctuellement cet agent auprès du SIVOS de LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS dans le cadre d'une mise à disposition,

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec le SIVOS de LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS, la convention de mise à disposition d'un agent au grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe de la Commune de LA FERTE-IMBAULT auprès du SIVOS de LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS,

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

❖ **D'AUTORISER** le Maire à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SIVOS de LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

28-2025 – TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES 2026

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2026.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 Février 2024, il convient de procéder au tirage au sort, de trois personnes qui seront informées individuellement de ce résultat.

Ce tirage au sort, effectué selon le 2^{ème} procédé précisé en annexe 4, a donné le résultat suivant :

1. **Monsieur MAROT Bernard - N° 552**
2. **Mme THOMAS Raphaëlle - N° 181**
3. **Mme CAVALOTTO Margaux - N° 189**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à : 14 H 32
Fait et affiché le 20 Mai 2025

Le Maire
I. GASSELIN

